

Signature de l'avenant concernant l'intéressement



Juin 2025 – Intéressement

Après la douche froide de ce début d'année avec le maigre intéressement pour OBS SA et l'intéressement mitigé pour Enovacom, il était **impératif pour la CFE CGC de défendre avec force les intérêts** de toutes et tous à l'occasion des négociations de l'avenant à l'intéressement pour 2025.

Un contexte défavorable aux organisations syndicales

- Une position ferme de la Direction sur l'**absence de volonté de modifier les objectifs d'EBITDA**, basés sur le budget 2025
- Des **résultats insuffisants** mis en avant par la Direction pour contrer toute argumentation
- Des **objectifs trop ambitieux** au regard des résultats 2024 et du T1 2025

Les 2 objectifs principaux de la CGE-CGC

- Baisser les objectifs fixés par la Direction
- Embarquer de nouvelles formations pour atteindre le 3ème critère de calcul de la prime. Pour rappel, au niveau d'OBS SA, seul ce critère avait permis un déblocage une enveloppe cette année.

La CFE-CGC a rappelé son inquiétude face au très mauvais signal que seraient des objectifs trop élevés et la certitude de ne pas avoir d'intéressement en 2026, après une année 2025 d'efforts et de travail important de tout le personnel de l'UES pour **des résultats insuffisants liés aux décisions de gestion de la Direction Générale** et des actionnaires.

La CFE-CGC a su mettre en avant l'intérêt d'améliorer les chances d'obtenir de l'intéressement afin de valoriser le travail collectif.

L'union fait la force !

La CFE-CGC s'est montrée à la hauteur des enjeux et se félicite d'avoir, d'avoir avec les deux autres Organisations Syndicales su peser sur la modification du 2ème critère de calcul.

Ensemble, nous avons su peser pour faire fléchir la Direction. La force du collectif



syndical a permis une avancée positive, même si cela reste encore trop peu.

Pour OBS SA, le déclenchement du calcul de l'intéressement a été abaissé de **12 % du Chiffre d'affaires externe à 2 % du chiffre d'affaires service** pour le 2ème critère de calcul.

- L'ajout de nouvelles formations liées à la RSE comptabilisées dans le calcul du 3ème critère. L'objectif étant que chaque salarié soit formé sur au moins 1 des 7 formations disponible.

Une organisation structurelle et une stratégie d'entreprise en défaveur des atteintes d'objectifs

La CFE-CGC a fait part des freins non imputables au salariés mais obérant les chances d'atteindre les objectifs :

- Dégradation de la marge due au décalage de la fermeture de l'offre Flexible Engine
- Dégradation du CA liée à la migration vers l'offre cloud Avenue et à la perte de clients associés
- Choix de l'entreprise d'être sous-traitant des activités portées par Enovalife en appliquant une refacturation très en deçà de nos objectifs
- Même constat pour les activités sous-traitées pour notre maison mère en dessous de nos SG&A et donc à ébitdaal négatif.

La CFE-CGC demande un retraitement des coûts liés à ces activités afin de ne pas tenir compte des activités dont l'EBITDAaL est structurellement en dessous de l'objectif annoncé.

De plus, la CFE-CGC demande une juste répartition aux salariés OBS SA du fruit des ventes des activités Océan et d'une filiale d'OBS SA.

Une signature contrainte mais nécessaire

Malgré une petite avancée les objectifs restent trop ambitieux, en particulier pour OBS SA dont il apparaît déjà difficile de déclencher un intéressement pour 2025 aux vues des résultats de ce T1.

